



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 mars 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 2 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 2), M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 4), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question n° 2), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 35), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON (à compter de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 5), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Christine WERTHE.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 35), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Nicolas BODIN, M. Dominique SCHAUSS à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL à Mme Anne VIGNOT, Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Philippe GONON à Mme Mina SEBBAH (à compter de la question n° 4), Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Christine WERTHE à M. Pascal BONNET.

OBJET : 20 - Maison de quartier de Planoise - Renouvellement de l'agrément «Centre social» - Signature des conventions «Coordination et animation globale» et «Prestation animation collective famille» avec la CAF du Doubs

Maison de quartier de Planoise
Renouvellement de l'agrément «Centre social»
Signature des conventions «Coordination et animation globale»
et «Prestation animation collective famille» avec la CAF du Doubs

Rapporteur : M. l'Adjoint LEUBA

La Maison de Quartier de Planoise est un équipement structurant l'intervention publique au plus près des habitants du territoire.

Elle remplit une triple mission :

- améliorer la qualité de vie au quotidien de tous en offrant des services de proximité, des possibilités d'accès au savoir, à l'emploi, à la culture, aux loisirs et des temps de convivialité,
- favoriser les relations familiales, les échanges entre générations, les événements inter-quartiers, la rencontre des différentes cultures et le développement de leurs richesses respectives,
- associer les habitants, les usagers et l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs du quartier à l'élaboration des projets qui les concernent.

Elle assure la coordination et l'animation globale sur son territoire d'intervention. A ce titre, elle bénéficie d'un agrément «Centre Social» délivré par la Caisse d'Allocations Familiales, assorti d'une prestation «Animation collective famille».

Conformément à la Circulaire de la CNAF du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale, cet agrément confère et reconnaît à la structure une légitimité pour remplir deux missions générales majeures :

- être un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale,
- être un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Par ailleurs, des missions complémentaires sont confiées à la Maison de quartier :

- organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants, propres à assurer information, orientation et expression des besoins,
- assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés et leur proposer un accompagnement adapté,
- développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire, qui peuvent prendre une dimension d'accompagnement social et expérimental,
- développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et bénévoles,
- organiser la concertation et la coordination avec les acteurs locaux impliqués dans les problématiques sociales locales.

Ce label se traduit par un soutien financier annuel de la Caisse d'Allocations Familiales. Ainsi, en 2016 la CAF a soutenu la Maison de quartier de Planoise à hauteur de 64 514 € pour l'animation globale et de 17 987 € pour l'animation collective famille.

L'agrément est délivré au terme d'une démarche de consultation des principaux partenaires, de participation et d'expression des habitants concernés par l'offre.

Le nouveau projet s'est construit en cohérence avec le projet de territoire autour de trois axes forts :

- contribuer à la réussite éducative des enfants et des jeunes en complémentarité des parents et des acteurs éducatifs du territoire,
- générer le lien social et lutter contre les phénomènes d'exclusion,
- encourager la participation des habitants et des partenaires dans la vie de la structure et du quartier.

En ce qui concerne la prestation «Animation collective famille», il s'agira de conforter ou restaurer les parents dans leur fonction éducative en les valorisant dans leurs compétences et en leur offrant des moyens concrets pour comprendre leur environnement et celui de leurs enfants.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation préalable le 15 décembre 2016 au Comité d'Orientation de la structure, instance co-animée par l'Adjoint à la Vie des Quartiers et à l'Animation Socioculturelle de la Ville de Besançon et par l'Administrateur de la Caisse d'Allocations Familiales.

La Maison de quartier de Planoise sollicite un nouvel agrément pour la période 2017/2020.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider les axes de travail que se propose de poursuivre la Maison de Quartier de Planoise,
- autoriser M. le Maire à demander l'agrément «Centre social» pour la période 2017/2020,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué, à signer les conventions «Coordination et animation globale» et «Prestation animation collective famille» à intervenir dans ce cadre avec la CAF du Doubs.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint suppléant,



Nicolas BODIN,
Deuxième Adjoint.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0